

**ASSEMBLÉE NATIONALE**11 octobre 2018

---

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° I-1986

présenté par  
M. Giraud

-----

**ARTICLE 27**

Après l'alinéa 252, insérer l'alinéa suivant :

« D. - Au b du 1 du III de l'article L. 3335-3 du code général des collectivités territoriales, les mots : « 42 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014. » sont remplacés par les mots : « L. 3334-16-3 du présent code. » et au V de l'article L. 4425-23 du même code, les mots : « au 2° du II de l'article 42 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014. » sont remplacés par les mots : « à l'article L. 3334-16-3 du présent code ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.